

## ATTESTATION D'ACCREDITATION AVENANT n°2

Le Cofrac atteste que l'organisme ci-dessous désigné :

**NOM :** TIMKEN EUROPE  
Adresse : 2, rue Timken  
68002 COLMAR CEDEX

est accrédité selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 version 2005 pour son laboratoire, site et périmètre d'accréditation précisément définis dans l'annexe technique suivante :

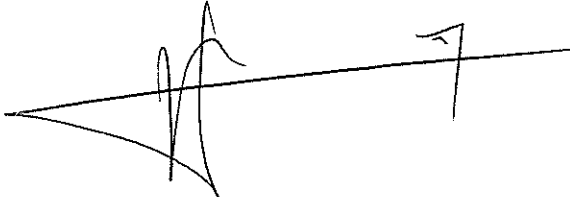
- Annexe technique : **site de COLMAR**  
accréditation n°1-2004  
prenant effet le 1<sup>er</sup> septembre 2010

Cette accréditation est la preuve de la compétence technique du laboratoire pour les activités susmentionnées et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management de la qualité adapté (cf communiqué conjoint ISO / ILAC / IAF de janvier 2009).

**La présente attestation est valable du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 janvier 2013**

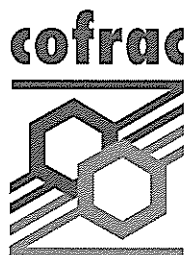
Fait à Paris, le 25 août 2010

Pour le Directeur Général du Cofrac, le Responsable du Pôle Mécanique  
Gilles PECCHIOLI



Cette attestation et son annexe technique pourront faire l'objet de modifications par avenant de la part du Cofrac. Cet avenant annule et remplace tout avenant antérieur remis, à compter de la date de début de validité mentionnée ci-dessus.

Les attestations, annexes techniques et avenants périmés doivent être conservés conformément aux dispositions d'archivage de l'organisme et dans le respect des exigences légales.



SECTION LABORATOIRES

**TIMKEN EUROPE**

2, rue Timken  
68002 COLMAR CEDEX

**A l'attention de M. Franck SCANDELLA**

Paris, le 25 août 2010

Nos Réf. : L/10/3637/SRI/SMR

**Accréditation n°1-2004**

**Objet : Notification suite à l'évaluation de surveillance n°1100414**

*Affaire suivie par Stéphane RICHARD - ☎ 01.44.68.82.65 - ☎ 01.44.68.82.23 –  
✉ [stephane.richard@cofrac.fr](mailto:stephane.richard@cofrac.fr) SAT*

Monsieur,

Comme suite aux évaluations relatives à votre accréditation et compte tenu de votre engagement à mettre en œuvre les actions correctives décidées, j'ai l'honneur de vous informer que le maintien de votre accréditation est prononcé pour les essais de performance de boîtes d'essieux (*Hors-Programme Essais Physiques et Mécaniques*).

Vous trouverez ci-joint, l'avenant n°2 à l'attestation d'accréditation de la convention n°2833 et son annexe technique mise à jour à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Général,

**Gilles PECCHIOLI**  
Responsable du Pôle Mécanique

*P. J. : Avenant n°2 à l'attestation d'accréditation de la convention n°2833 et son annexe technique*

*Copie : M. Vincent SCHMITT – Responsable d'évaluation*

**Comité français d'accréditation**

37, rue de Lyon - 75012 PARIS - Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 - Fax : 33 (0)1 44 68 82 21  
Siret 397 879 487 00023 - APE 9499Z - Site Internet : <http://www.cofrac.fr>